

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE  
BÂTIMENT – TRAVAUX PUBLICS – BOIS – PAPIER-CARTON  
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

REVUE DE PRESSE SEMAINE 17/09

1



1. Impôt sur le revenu : l'Etat injecte plus de 1 milliard d'euros de pouvoir d'achat
2. Syndicats : les juges face à la nouvelle loi
3. Des salariés de Continental saccagent une sous-préfecture
4. Bic épargnera la France pour ses suppressions d'emplois
5. Sixième mois consécutif de baisse des crédits à la consommation en France
6. Caterpillar : les cadres séquestrés ont déposé plainte
7. Sarkozy présente un "plan d'urgence" pour l'emploi des jeunes
8. Les Français gardent le moral et dépensent
9. Pas de coup de pouce pour le Smic
10. Le plan pour l'emploi et la formation des jeunes
11. Ces jeunes qui n'arrivent pas à trouver un emploi
12. Les syndicats sont-ils débordés par leur base ?
13. Taxe professionnelle : le Medef veut une vraie baisse
14. CFDT : Chérèque élargit son équipe
15. La France doit s'expliquer sur le temps de travail

## Impôt sur le revenu : l'Etat injecte plus de 1 milliard d'euros de pouvoir d'achat

Eric Woerth, ministre du Budget et des Comptes publics, lance aujourd'hui la campagne d'impôt sur le revenu au titre des revenus 2008. A compter du mois prochain, et jusqu'à la fin de l'année, près de 6 millions de contribuables seront automatiquement exemptés du versement, mensuel ou trimestriel, de l'impôt sur le revenu.



Une fois n'est pas coutume, les déclarations de revenus qui parviendront dans les boîtes aux lettres à partir de cette semaine seront, dans certains cas, porteuses de bonnes nouvelles. En plus du fascicule bleu au titre des revenus 2008, désormais envoyé en un seul exemplaire, 6 millions de foyers vont en effet recevoir un courrier leur annonçant une réduction d'impôt, de deux tiers maximum, cette année, doit indiquer Eric Woerth aujourd'hui, à l'occasion du lancement de la campagne d'impôt sur le revenu 2008. Contrairement à l'an dernier, où le pouvoir d'achat avait été porté par les heures supplémentaires et la hausse exceptionnelle du SMIC, cette réduction d'impôt est la principale mesure que le gouvernement ait à annoncer cette année. Elle représente une facture de 1,1 milliard d'euros pour l'Etat.

### Aucune démarche

Elle cible, en priorité, les 2,1 millions de foyers qui paient leur impôt au titre de la première tranche (5,5 %) et concerne, par extension, les 2 millions qui devraient s'y trouver mais qui ne paient pas d'impôt grâce à la prime pour l'emploi ou aux exonérations d'impôt. Pour éviter tout effet de seuil, la mesure est étendue aux contribuables déclarant un revenu imposable légèrement supérieur à 11.673 euros.

Les contribuables n'ont aucune démarche particulière à effectuer. A titre conservatoire, ceux qui relevaient de la tranche à 5,5 % au titre des revenus 2007 verront leur deuxième tiers ou leurs mensualités suspendus sans formalité, dès le mois de mai. En revanche, le solde, qui est acquitté en septembre, sera calculé sur la base des revenus 2008.

Quelle que soit leur situation, les contribuables devront renvoyer leur déclaration de revenus avant le 29 mai à minuit. Les internautes, eux, pourront remplir leur devoir fiscal entre le 11 et le 25 juin, en fonction de leur zone de résidence. Pour la première fois, la déclaration préremplie est étendue aux revenus de capitaux mobiliers (portefeuilles d'actions, de sicav, FCP, etc.). Les établissements bancaires et les assureurs ont déclaré auprès des services de Bercy les produits versés aux bénéficiaires. Les revenus fonciers et les réductions d'impôts ne sont, en revanche, toujours pas pré déclarés.

Les échos 21 avril 2009

## **Syndicats : les juges face à la nouvelle loi**

La loi du 20 août 2008 révolutionne les habitudes relatives à la présence syndicale dans l'entreprise. Coup d'oeil sur les premières interprétations judiciaires.

L'actualité

Six mois après l'entrée en vigueur de la loi, les nombreuses questions laissées dans l'ombre par le texte ont déjà donné lieu à des jugements qui permettent de toucher du doigt sa portée réelle.

4

### **Le point de vue des juges**

Premier point sensible, la preuve de l'existence d'une section syndicale. Autrefois, la seule désignation d'un délégué syndical par une organisation présumée représentative suffisait à prouver l'existence d'une section (Cass. soc., 27 mai 1997). C'est terminé aujourd'hui, l'article L 2143-3 du Code du travail exige du syndicat qu'il justifie de plusieurs adhérents, « plusieurs » signifiant au moins deux.

Cet article, selon le tribunal d'instance de Roubaix (TI 2 janv. 2009), est d'application immédiate, même si le syndicat désignataire faisait partie des cinq grandes centrales syndicales. Le juge peut donc demander la communication de la liste des adhérents. Selon une jurisprudence datant de l'époque où la Cour de cassation liait la désignation d'un délégué syndical à l'existence d'une section, l'employeur a lui aussi le droit de voir cette liste, sauf si le syndicat peut apporter la preuve d'un risque de représailles (Cass. soc., 12 décembre 1990). Le tribunal de Roubaix ressuscite cette jurisprudence (TI 22 janv. 2009).

La deuxième question concerne les nouveaux critères de la représentativité. A la place de « *l'attitude patriotique pendant l'Occupation* », on trouve désormais une valeur moins éphémère, « *le respect des valeurs républicaines* ».

Tous les syndicats vont-ils être appelés à faire leurs preuves en la matière ? Non, répond le tribunal de Roanne (TI 15 déc. 2008), les syndicats sont présumés remplir cette condition et c'est à l'entreprise qui le conteste d'apporter des éléments de suspicion justifiant un examen du juge.

Autre problème : désormais, pour être valablement désigné, un délégué syndical doit être élu et avoir obtenu au moins 10 % des « *suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité d'entreprise [CE] ou de la délégation unique du personnel [DUP] ou des délégués du personnel* » (C. trav., art. L. 2143-3).

Pas de souci quand il s'agit d'une DUP puisque, dans ces entreprises-là, par définition, il n'y a qu'un seul scrutin, mais, dans les autres entreprises, deux lectures pouvaient être faites. La première revient à interpréter le « ou » comme un « à défaut » : s'il y a des élections au CE, c'est là qu'il faut obtenir les 10 %, les élections des délégués du personnel n'étant prises en compte que dans les entreprises trop petites pour avoir un CE. La deuxième, plus simple, consiste à donner au mot « ou » son sens premier, celui d'une alternative, et de dire qu'il suffit que le salarié ait obtenu 10 % des voix à l'un ou l'autre de ces scrutins. C'est cette dernière solution qui est retenue par le tribunal du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris (TI 6 février 2009).

Voilà pour le délégué syndical, voyons maintenant le représentant syndical au CE. L'article L. 2324-2 du Code du travail prévoit que « *chaque organisation syndicale ayant des élus au comité d'entreprise peut y nommer un représentant* ». Le tribunal de Longjumeau estime que cet article est d'application immédiate (TI 26 nov. 2008), mais les représentants syndicaux désignés avant la loi restent en place jusqu'aux prochaines élections (TI Marseille 12 mars 2009).

Terminons avec le représentant de la section syndicale (RSS). Il est là pour donner ses chances d'émerger à un syndicat non représentatif. Par définition, l'employeur ne peut lui demander de prouver sa représentativité au moment où il est désigné. Un tribunal parisien (TI 5e arrondissement 5 déc. 2008) l'a confirmé.

### **Conséquences pour l'entreprise**

Les tribunaux d'instance réagissent vite. Il ne faut pas craindre de les saisir en cas de doute.

Reuters 21 avril 2009

### **Des salariés de Continental saccagent une sous-préfecture**

Des salariés de l'usine Continental de Clairoix (Oise) ont saccagé mardi la sous-préfecture de Compiègne après la décision de la justice française, qui les a déboutés de leur demande de suspension du plan de fermeture du site, apprend-on auprès de leur avocat.

"Les salariés ont saccagé la sous-préfecture de Compiègne où ils attendaient la décision", a déclaré à Reuters Ralph Blindauer. Un bâtiment de l'usine a été également endommagé, a-t-on précisé de source syndicale.

Xavier Mathieu, délégué syndical CGT, qui était présent sur place, a confirmé que des salariés avaient saccagé en un temps éclair le bâtiment public à l'annonce du jugement, ainsi que le pavillon d'accueil de l'usine de Clairoix.

"Il n'y a plus de sous-préfecture, ça s'est fait en dix minutes", a-t-il dit à Reuters. "Ce sont des gens en colère, pas du tout des voyous."

Concernant le pavillon d'accueil de l'usine, il a précisé que des carreaux, des pupitres et le téléphone avaient été cassés.

Selon Xavier Mathieu, les salariés s'attendaient à obtenir gain de cause devant le tribunal et s'étaient rendus à la sous-préfecture de Compiègne dans l'attente du jugement.

"Aujourd'hui, les gens ont voulu montrer qu'on ne se laissera pas faire, les gentils 'Conti' sont devenus des lions", a-t-il dit par la suite sur LCI.

La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, a condamné les dégradations commises par les salariés à la sous-préfecture, soulignant que l'Etat s'était engagé pour faciliter le dialogue social. Tout en comprenant "la détresse et l'inquiétude des salariés de l'entreprise", elle rappelle dans un communiqué "que de tels agissements ne sauraient être tolérés" et que tout est mis en œuvre "pour en identifier les auteurs."

Le fabricant allemand de pneumatiques a annoncé le 11 mars son intention de fermer les sites français de Clairoix et allemand de Hanovre qui emploient respectivement 1.120 et 780 personnes, pour réduire sa production de pneus en **Europe**.

Les salariés de Clairoix ont prévu de se rendre jeudi à Hanovre au moment où se déroulera une assemblée générale des actionnaires du groupe pour manifester en compagnie de leurs collègues allemands.

Ils ont réservé 1.100 places de train mercredi soir, a-t-on précisé de source syndicale. Les syndicats contestent l'argumentation de la direction qui argue de la crise et de la chute des marchés qui entraîne une surcapacité de production et donc de compétitivité.

"On est face à un problème d'effondrement du marché qui place Continental dans une situation de surcapacité de production", a précisé un porte-parole du groupe à Reuters.

"En Europe, on est passés de 7,5 millions à 15 millions de pneus en surcapacité entre décembre et mars", a-t-il ajouté.

Gilbert Reilhac et Gérard Bon, édité par Yves Clarisse

Le figaro 22 avril 2009

### **Bic épargnera la France pour ses suppressions d'emplois**

Le groupe annonçait ce mercredi un bénéfice net en hausse de 6,6% pour le premier trimestre 2009, ainsi que son intention de réduire de 7% sa masse salariale.

Bic va supprimer environ 600 emplois dans le monde. La directrice des relations investisseurs du groupe, Sophie Palliez-Capian, précisait cependant lors d'une conférence téléphonique qu'aucun plan de licenciement n'était prévu « en France en 2009 ». Les suppressions d'emplois devraient donc se concentrer sur les Etats-Unis et le sud de l'Europe. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'un plan de réduction des coûts visant à dégager environ 30 millions d'euros d'économies annuelles à partir de 2011, avec pour objectif permettre à l'entreprise de « s'adapter au ralentissement de ses marchés ».

Durant le dernier trimestre 2008 le groupe a vu son bénéfice net chuter de 29%. Au premier trimestre 2009, l'entreprise a quelque peu redressé la barre, avec un bénéfice en hausse de 6,6%, à 26,8 millions d'euros, malgré un chiffre d'affaires stable de 308,4 millions d'euros. La marge opérationnelle du spécialiste des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs est de 11,8% contre 12,4% à la même époque l'année précédente. Bic a expliqué que celle-ci avait été affectée par des coûts de production plus élevés, conséquence de la baisse des ventes et des réductions de stocks dans tous ses secteurs d'activités.

En termes de perspectives, outre son programme de réduction des coûts, Bic a rappelé ses « objectifs de gain de parts de marché » dans toutes les activités et a annoncé s'attendre à une progression de sa marge d'exploitation sur l'année 2009.

La tribune 22 avril 2009

### **Sixième mois consécutif de baisse des crédits à la consommation en France**

Le montant des crédits à la consommation en France a baissé de 5,8% en mars, enregistrant leur sixième mois d'affilée de baisse.

Le montant des crédits à la consommation en France a baissé en mars pour le sixième mois d'affilée, le recul atteignant 12,4% sur le premier trimestre, selon les chiffres publiés jeudi par l'Association des sociétés financières (ASF). Le repli est de 5,8% sur le seul mois de mars, avec 3,5 milliards d'euros de crédits accordés.

L'ASF précise que si la baisse est moins accentuée en mars que sur janvier et février, il importe de prendre en compte le fait que le mois de mars 2008 avait enregistré "une évolution atypique au regard de la conjoncture".

Parmi les catégories de crédit à la consommation, les prêts personnels affichent le plus fort recul, avec -18,6% en mars et -26,1% sur le trimestre. Les prêts personnels sont des crédits qui servent à financer un projet et dont le taux, la durée et le montant sont fixes. Les crédits les moins touchés sont les financements d'automobiles neuves, qui progressent de 4,2% en mars et ne baissent que de 3,2% au premier trimestre.

### **Caterpillar : les cadres séquestrés ont déposé plainte**

Les quatre cadres de Caterpillar retenus 24 heures fin mars par les salariés au siège de l'entreprise à Grenoble ont déposé plainte contre X pour séquestration, la première qui soit rendue publique en France depuis le début de la crise économique et sociale, rapporte l'AFP en citant plusieurs sources judiciaires. Selon le *Dauphiné libéré*, la plainte a été déposée mercredi auprès du commissariat de police de Grenoble.

"Ces cadres ont déposé plainte contre X car ils n'ont pas souhaité fournir les identités des salariés qui les retenaient dans leur bureau ni le constat d'huissier", a souligné une source judiciaire citée par l'AFP. De son côté, un connaisseur du dossier, cité par le *Dauphiné libéré*, se montrait dubitatif quant à l'aboutissement des poursuites, soulignant que les cadres ayant pu maintenir un contact téléphonique avec l'extérieur, ne pouvaient être juridiquement considérés comme séquestrés.

En outre, les cadres retenus, parmi lesquels le directeur général de Caterpillar France, Nicolas Polutnik, n'avaient pas souhaité l'intervention des forces de l'ordre, avant d'être libérés par les salariés au bout de 24 heures, le 1<sup>er</sup> avril. Les salariés protestaient contre le plan social qui prévoit 733 licenciements, et qui sera débattu vendredi lors d'une audience au tribunal de grande instance de Grenoble, où la direction de Caterpillar a assigné le comité d'entreprise, suite au blocage des négociations.

### **Sarkozy présente un "plan d'urgence" pour l'emploi des jeunes**

Nicolas Sarkozy détaillera, vendredi 24 avril, un "*plan d'urgence*" en faveur des jeunes, particulièrement frappés par la crise, qui comprendra plus d'un milliard d'euros d'aides de l'Etat aux entreprises recrutant des moins de 25 ans. Le chef de l'Etat s'exprimera à 11 h 30 à Jouy-le-Moutier (Val-d'Oise), où le groupe Veolia a un centre de formation.

Clé de son plan, les entreprises recrutant des apprentis (285 000 contrats en 2008) ou embauchant un jeune en contrat de professionnalisation (145 000 contrats en 2008) bénéficieront de meilleurs avantages financiers. Selon l'Elysée, toute entreprise recrutant un apprenti sera exonérée de cotisation jusqu'en juin 2010 et percevra une prime d'Etat plus élevée.

Les finances publiques seront aussi mises à contribution pour verser une prime exceptionnelle aux entreprises recrutant sur un contrat "*pro*" et une aide exceptionnelle à toute entreprise embauchant en CDI avant fin septembre un jeune déjà en stage.

M. Sarkozy devrait aussi annoncer le doublement à 100 000 du nombre de contrats initiative emploi subventionnés par l'Etat, malgré une défiance de principe envers les contrats aidés. Parallèlement, les collectivités locales seront incitées à embaucher un contingent significatif de jeunes en "*contrats passerelle*" (informatique, petite enfance...) censé leur permettre ensuite de s'insérer dans le privé.

Le chômage des jeunes et la difficulté à passer le cap des stages et petits boulots pour accrocher un CDI vers 27 ou 30 ans, ne sont pas neuves (les sociologues parlent de "*bizutage social*") mais aggravées par la crise. La remontée du chômage des jeunes est deux fois plus rapide que pour les autres salariés.

Libération 24 avril 2009

## **Les Français gardent le moral et dépensent**

La consommation des ménages a rebondi de 1,1% en mars après avoir reculé de 1,8% en février. Ce qui permet au gouvernement d'espérer une reprise de l'activité à moyen terme et de se féliciter du plan de relance.

La crise? Quelle crise? Les Français gardent le moral et ont confiance en l'avenir. C'est le chiffre des dépenses de consommation des ménages français en produits manufacturés qui nous l'apprend.

8

En mars, celui-ci a rebondi de 1,1%, après avoir reculé de 1,8% en février, nous annonce l'Insee. Dans le seul champ «commerce de détail, les dépenses ont augmenté de 0,9% (après -2,8% en février).

Sur l'ensemble du premier trimestre 2009, les dépenses de consommation des ménages en produits manufacturés ont légèrement rebondi (+0,4% après -0,6% au quatrième trimestre 2008).

*«Cet indicateur confirme la résistance de la consommation des ménages, se félicite Bercy dans un communiqué. Le bon fonctionnement de ce moteur essentiel de la demande permet d'espérer une reprise de l'activité à moyen terme dans de bonnes conditions.»*

Peut-être est-ce la baisse des prix, avec une inflation désormais minimale, qui a encouragé les Français à dépenser?

### **Bercy satisfait**

En mars, les dépenses de consommation en biens durables se sont redressées (+1,2% après -0,3% au mois de février) sous l'effet de la forte progression des achats d'automobiles (+2,9% en mars après +0,3% en février), souligne l'Insee.

En revanche, les dépenses en biens d'équipement du logement ont de nouveau diminué, mais à un rythme plus modéré qu'au mois de février (-0,5% après -1,1%).

Un tableau d'ensemble qui satisfait bien évidemment le gouvernement. *«C'est même un peu mieux que ce à quoi on s'attendait, commente l'entourage de la ministre de l'Economie, Christine Lagarde. Il conforte l'analyse du gouvernement sur son plan de relance.»*

Pas d'euphorie à Bercy, pour autant: *«Le chiffre de la consommation est bon mais cela ne veut pas dire que le contexte redevient favorable. La convalescence de l'économie devrait durer plusieurs trimestres.»*

### **Pas de coup de pouce pour le Smic**

Le ministre du Travail Brice Hortefeux a exclu, jeudi sur France 2, tout coup de pouce au Smic au 1er juillet, en critiquant l'effet «boomerang» qu'aurait une telle mesure.

*«L'augmentation du Smic (...), c'est une action boomerang: la PME n'y arrive pas et si elle n'y arrive pas, elle risque d'être conduite à licencier. Nous ne pouvons pas le supporter. Donc, il ne faut pas qu'il y ait de situation particulière pour le Smic», a déclaré M. Hortefeux, en rappelant que le salaire minimum ne concerne «que 13% des salariés».*

Invité de l'émission «A vous de juger», au cours de laquelle Bernard Thibault (CGT) et Jean-Claude Mailly (FO) venaient de réclamer une revalorisation du Smic supérieure à l'inflation, le ministre a affirmé que, comme chaque année, «il y aura une augmentation qui aura lieu le 1er juillet», en prenant en compte «un certain nombre de paramètres, notamment l'inflation».

Comme on lui demandait s'il s'agirait d'«un coup de pouce», c'est-à-dire d'une hausse au-delà du minimum légal, Brice Hortefeux a répondu «non».

Il a aussitôt rappelé la batterie de mesures gouvernementales de soutien au pouvoir d'achat, concernant «dix millions de personnes qui sont en situation difficile».

9

Ouest-France 25 avril 2009

## Le plan pour l'emploi et la formation des jeunes



Nicolas Sarkozy a détaillé ses mesures, hier, devant les stagiaires d'un centre de formation de Veolia Environnement, à Jouy-le-Moutier (Val-d'Oise). Montant du plan : 1,3 milliard d'euros. Une urgence. Il pourrait y avoir 650 000 jeunes au chômage à la fin de l'année. Deux chiffres : un plan de 1,3 milliard d'euros qui aiderait 500 000 jeunes. Un choix : celui de la formation et de l'accès à l'emploi plutôt que de « l'assistanat social ». Un pari : celui de l'apprentissage, mais aussi des contrats aidés, longtemps critiqués par la droite. Voilà les très grandes lignes du « plan jeunes » de Nicolas Sarkozy.

Apprentissage. L'objectif ? Embaucher 320 000 apprentis entre le 1<sup>er</sup> juin 2009 et le 1<sup>er</sup> juin 2010. Il est ambitieux : c'est 35 000 de plus qu'actuellement, alors même que les entrées ont chuté de 25 000. Les moyens ? L'exonération totale des cotisations sociales, réservée jusqu'ici aux moins de 10 salariés, est étendue à toutes les entreprises. Le coût ? Environ 100 millions d'euros à l'État. Les entreprises de moins de 50 salariés qui embaucheront un apprenti avant le 30 juin 2010 toucheront une prime de 1 800 €. Le coût ? Autour de 70 millions.

Contrats de professionnalisation. L'objectif ? Recruter 170 000 jeunes du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 1<sup>er</sup> juin 2010, soit 30 000 de plus. Les moyens ? Pour chaque jeune de moins de 26 ans embauché avec un tel contrat, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2010, une prime de 1 000 € à l'entreprise. Portée à 2 000 € pour les jeunes n'ayant pas le niveau bac. Le coût ? 226 millions.

Préparation à l'emploi. L'objectif ? 50 000 contrats d'accompagnement-formation à partir de la rentrée 2009 pour des 16-25 ans jusqu'à bac + 3 inscrits à Pôle Emploi. Avec une rémunération calquée sur la formation professionnelle. Les moyens ? Avec le concours des Régions. Le coût ? Estimé à 330 millions.

Écoles de la deuxième chance. L'objectif ? 7 200 jeunes faiblement qualifiés supplémentaires en 2009 et 2010 pour porter le total à 12 000. Les moyens ? L'État financera un tiers, comme les Régions. Le coût ? 26 millions pour l'État.

Stagiaires. L'objectif ? Favoriser leur embauche et arriver à 50 000 recrutements d'ici à septembre. Les moyens ? Obligation de les rémunérer, normalement « avant l'été », au bout de deux mois de stage au lieu de trois actuellement (le Medef a cédé). Application « sans délai » dans la Fonction publique, grosse utilisatrice de stages non payés. Les entreprises qui embaucheront en CDI avant la fin septembre un jeune en stage, avant le 1<sup>er</sup> mai 2009, toucheront une prime de 3 000 €. Le coût ? 150 millions.

Contrats initiative emploi (CIE). L'objectif ? 50 000 supplémentaires au second semestre 2009, pour arriver à 100 000, en priorité dans les secteurs porteurs (développement durable). Les moyens ? Maintient à l'identique de l'aide de l'État, soit 47 % du Smic au maximum. Le coût ? 150 millions.

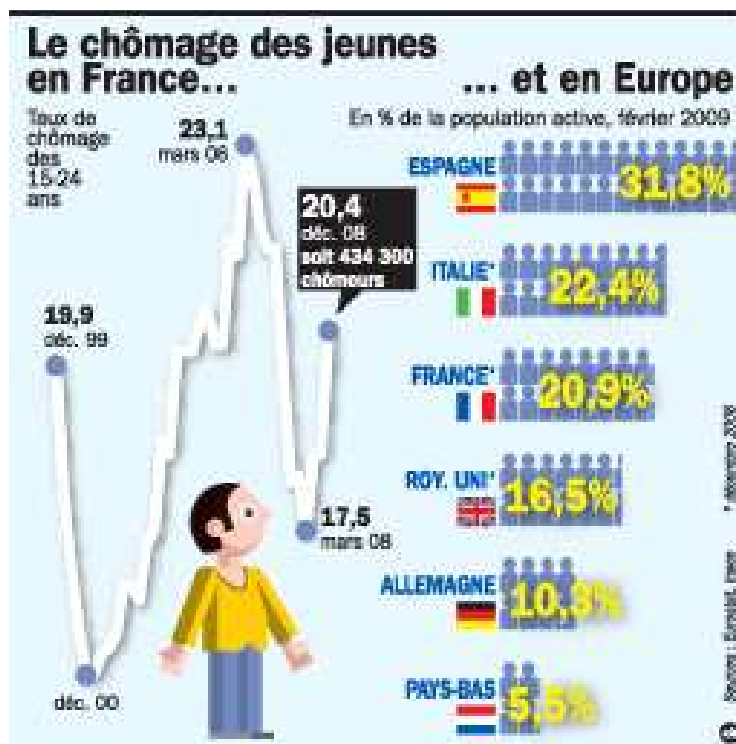
Laissés pour compte. L'objectif ? 30 000 contrats aidés, prioritairement dans les collectivités locales, pour que ceux qui n'entrent dans aucun dispositif acquièrent une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le privé. Les moyens ? Financement de l'État à hauteur de 90 % pendant un an. Le coût ? 230 millions.

Monsieur alternance. Henri Proglio, PDG de Veolia Environnement (2 300 salariés en contrats en alternance en 2008), est chargé d'élaborer une charte de l'alternance, avec des objectifs chiffrés, soumise aux branches professionnelles et aux grandes entreprises, publiques ou privées, afin qu'elles utilisent plus souvent ce moyen de formation.

La croix 23 avril 2009

### **Ces jeunes qui n'arrivent pas à trouver un emploi**

Ils ont entre 16 et 25 ans et sont traditionnellement plus fragiles que leurs aînés sur le marché de l'emploi. En outre, avec la crise, leur recherche est devenue encore plus compliquée



« Mes journées se suivent et se ressemblent trop », soupire Émilie devant son ordinateur, à Paris. Voilà maintenant quatre mois que cette jeune femme de 24 ans, fraîchement diplômée d'une école d'ingénieur chimiste, s'est mise en quête d'un travail. Réponses aux offres d'emploi trouvées sur Internet, envoi de candidatures spontanées avec CV et lettre de motivation, relance des entreprises sollicitées, fréquentation des salons de l'emploi... Malgré une mécanique désormais bien rodée, l'embauche se fait toujours attendre. Pour l'instant, Émilie n'a décroché qu'un seul entretien, dont elle ne connaît pas encore l'issue.

À l'automne dernier, la jeune femme avait pourtant de quoi nourrir de bons espoirs. Son stage de fin d'études, dans une société de cosmétiques à Paris, a été prolongé par un contrat à durée déterminée (CDD) de quatre mois. « Ma responsable voulait me garder pour agrandir l'équipe, assure-t-elle. Mais la crise a entraîné le gel des embauches. » À l'image d'Émilie, de très nombreux moins de 25 ans se retrouvent en première ligne face à la dégradation de l'économie : en février, le nombre de demandeurs d'emploi de cette catégorie a progressé de 32 % sur un an, contre 19 % toutes tranches d'âge confondues.

« C'est déjà dur pour un jeune de s'insérer sur le marché du travail en temps normal en raison du manque d'expérience », confirme Typhaine, 25 ans, titulaire d'un master en marketing et management international, qui s'est inscrite sur les listes de Pôle emploi en février. « Actuellement, c'est encore pire, poursuit-elle, car les entreprises qui recrutent ne veulent prendre aucun risque. Elles privilégient donc les salariés confirmés, cela les rassure. Ma candidature a déjà été refusée plusieurs fois à cause de mon âge. »

Les stages ne constituent pas des expériences suffisantes

Embauchée en Grande-Bretagne, dans la société où elle avait décroché son stage diplômant, la jeune femme a démissionné pour travailler en France, dans le grand Ouest dont elle est originaire. « Outre-Manche, souligne-t-elle toutefois, les employeurs donnent plus facilement leur chance aux jeunes. Ils ne cherchent pas à tout prix un lien direct entre votre diplôme et le profil du poste à pourvoir. »

En France, renchérit Gaël, 25 ans, titulaire d'un BTS « Relations client », « les offres d'emplois acceptant des débutants deviennent de plus en plus rares ». Tous dressent, en tout cas, le même constat, paradoxal : ni les stages ni les périodes d'apprentissage ne constituent des expériences suffisantes aux yeux des employeurs.

Gaël s'est inscrit au chômage en janvier après un CDD de trois mois. Non renouvelé pour cause de baisse d'activité. Aujourd'hui, le jeune homme ne cache plus son impatience et il envisage de quitter la Bretagne pour travailler à Montréal, histoire d'enrichir son CV. « J'y songeais depuis quelque temps, la crise a été l'élément déclencheur », indique-t-il.

À la Maison de l'emploi d'Épinal (Vosges), Maxime, lui, ne sait pas comment sortir de ce qu'il considère comme une impasse. Depuis qu'il a décroché son CAP de mécanique automobile l'été dernier, après deux ans d'apprentissage, son employeur n'a pas souhaité le garder en alternance, pour lui permettre de passer son bac professionnel. Avec la crise, l'activité de ce garagiste a trop ralenti. « Il a refusé, explique le jeune homme de 18 ans, parce qu'avec ce nouveau statut il aurait dû me payer 600 € par mois contre 300 auparavant. Et j'ai du mal à trouver ailleurs car on me reproche soit de ne pas avoir assez d'expérience, soit de ne pas être assez diplômé, c'est un cercle vicieux ! »

Le temps presse cependant car, fin juin, les nouveaux diplômés vont arriver sur le marché du travail. « Si je ne trouve vraiment rien, je reprendrai peut-être une année d'études, s'inquiète Émilie. Certains de mes amis ont déjà fait ce choix. D'autres ont décidé de se lancer dans une thèse, ou de repasser par la case "stage" lorsque leur ancienne école accepte de leur fournir une convention. »

"Les employeurs doivent faire davantage confiance aux jeunes"

La situation s'avère encore plus préoccupante pour les 150.000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification. Mélissa, 19 ans, a quitté le collège voilà trois ans, après une scolarité chaotique. Actuellement, elle est en lien avec le Mouvement national des chômeurs et précaires. Cette Montpelliéraine, qui a enchaîné petits boulots et menus services dans le voisinage, a finalement décidé de préparer un CAP « Petite Enfance » dès le mois de septembre.

« Quand je vois, dit-elle, que l'entreprise où travaille mon père, comme ouvrier qualifié, supprime les postes de ses collègues en CDD et en intérim, je me rends bien compte que je n'ai aucune chance de m'en sortir dans la vie professionnelle sans aucun diplôme. » Pressée de prendre son autonomie afin de ne plus être à la charge du budget parental, uniquement alimenté par le smic de son père, la jeune fille devra patienter.

« J'ai la chance, reconnaît Typhaine, de pouvoir compter sur mes parents chez qui je suis retournée vivre. Et puis, je sais que je vais finir par trouver un poste dans l'export. Mais pour les jeunes qui ne bénéficient d'aucun soutien familial ou conjugal, la situation s'avère vraiment délicate. »

Faut-il alors créer un revenu pour les chômeurs de moins de 25 ans sur le modèle du RMI, instaurer des quotas de jeunes dans les entreprises ou mettre en place des incitations financières pour les embaucher ? Tous ne partagent pas le même point de vue, mais tous se rejoignent sur un point : « Crise ou pas, les employeurs doivent faire davantage confiance aux jeunes.

La Croix 22 avril 2009

### **Les syndicats sont-ils débordés par leur base ?**

En France, plusieurs négociations de plans sociaux sont marquées par des occupations d'usines et des séquestrations de patrons, à l'initiative des salariés comme à Molex, hier (Villemur-sur-Tarn en Haute-Garonne). À Grenoble, 200 salariés de Caterpillar ont dénoncé lundi les conditions de l'accord de sortie de crise. Pour Hubert Landier, ces situations dans lesquelles les syndicats se retrouvent débordés ne sont pas inédites.

13

« Les séquestrations et occupations d'usines que l'on observe depuis quelques semaines signifient clairement qu'il existe un risque pour les syndicats de se retrouver débordés. On l'a encore constaté lundi à Grenoble, où environ 200 salariés du groupe ont interrompu l'assemblée générale - animée par les syndicalistes de l'entreprise - en dénonçant les conditions de l'accord conclu la veille avec la direction, au ministère de l'économie et des finances (NDLR : hier après-midi, les élus du comité d'entreprise ont finalement rejeté le plan de fin de conflit) Ces situations de débordement ne sont pas nouvelles ; elles sont liées au rôle d'intermédiaire tenu par les organisations de travailleurs. En effet, ces dernières doivent faire le lien entre la direction - voire les pouvoirs publics - et les salariés, qui peuvent éprouver des sentiments de colère et de trahison vis-à-vis de leurs dirigeants. Mais, depuis une vingtaine d'années, ce rôle d'intermédiaire devient plus difficile à jouer, car les salariés ont gagné en autonomie, spécialement les jeunes générations, et se montrent moins enclins à accepter tels quels des accords négociés par les syndicats. Les délégués syndicaux d'une entreprise ont d'ailleurs de plus en plus tendance à revenir vers les employés avant d'apposer leur signature sur un texte d'accord. Cela complique leur tâche, car ils doivent à la fois inciter les dirigeants à prendre en compte l'état d'esprit des salariés, puis expliquer à ces derniers le compromis auquel ils sont parvenus et le faire accepter. Les mouvements de protestation que l'on observe actuellement ne sont pas inédits mais ils s'expriment avec force car les plans sociaux sont nombreux. Cela pourra se reproduire ailleurs, car d'autres vagues de licenciements vont être annoncées. Et comme tous les bassins d'emplois sont fragilisés, il sera difficile de retrouver du travail : par conséquent, les salariés cherchent à partir dans les meilleures conditions financières possibles. L'autonomie croissante de la base à l'égard des syndicats peut bien sûr entraîner de la surenchère dans les modes d'action utilisés, comme dans les revendications affichées. Le rôle des responsables syndicaux consiste à faire accepter les compromis, car si un accord avec la direction est rejeté, les salariés risquent de tout perdre et de se voir simplement appliquer le minimum prévu par la convention collective. Même lorsqu'ils paraissent débordés, les syndicats constituent des forces de raison, indispensables pour encadrer et canaliser les expressions de violence, et éviter les dérapages. Ils restent nécessaires, car il est impossible de discuter avec une foule en colère. Pour apaiser les situations tendues, il faut que les dirigeants montrent qu'ils sont conscients de la colère des salariés. Sur ce point, l'attitude stricte du Medef concernant les séquestrations et sa mollesse sur la rémunération des dirigeants vient nourrir le sentiment d'une situation de « deux poids-deux mesures ». Quant aux hommes politiques, il leur faut éviter de donner de faux espoirs par des promesses qui ne sont pas suivies d'effets ».

Hubert Landier, Expert en relations sociales et président du cabinet de conseil Mars-La b  
RECUEILLI PAR MARIE DANCER

Le Figaro 22 avril 2009

### **Taxe professionnelle : le Medef veut une vraie baisse**

CONJONCTURE

Laurence Parisot voit des « microsignes » de reprise.

LE REDRESSEMENT du moral des promoteurs américains en avril. Le rebond des perspectives des industriels en Allemagne depuis janvier. La remontée des places boursières depuis plus d'un mois. Le repli du ratio stocks sur chiffre d'affaires aux États-Unis. Ces quatre indicateurs sont des « microsignes positifs » indiquant que le pire de la crise est passé, a assuré hier Laurence Parisot.

Mais la présidente du Medef refuse de donner une date de fin de la crise. « Toute la question est de savoir quand elle a commencé. Nous sommes nombreux à penser qu'elle a commencé en 2007 », a-t-elle assuré jugeant qu'il faudra « deux à trois ans » pour rebondir. La nouvelle croissance ne sera possible que si « on est capable d'inventer de nouveaux emplois, de nouveaux produits, de nouveaux secteurs ».

Alors que se tient aujourd'hui une réunion à Bercy entre les représentants des entreprises et la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, consacrée à la fiscalité locale, Laurence Parisot a précisé, pour la première fois, la position du Medef sur la réforme de la taxe professionnelle (TP). « L'allègement de TP doit se faire sans être compensé par de nouveaux impôts », a-t-elle insisté. Quant à la taxe carbone, évoquée par Nicolas Sarkozy comme recette de substitution, « elle ne doit pas avoir pour finalité de compenser les allègements de TP ». Et d'ajouter : « Le débat va être long sur la fiscalité écologique ».

Les collectivités à l'index

Reste que la suppression de la part investissement de la TP coûtera, à terme, 8,1 milliards aux finances publiques (a priori, la suppression devrait s'étaler sur trois ans). La présidente du Medef avance une solution : les collectivités locales doivent « optimiser leur gestion ». Les élus locaux apprécieront. Autre point d'achoppement, les élus souhaitent comme recette de substitution une taxation sur la valeur ajoutée. Or cela provoquerait un transfert de charge fiscale au détriment des services. Et Laurence Parisot l'a martelé : « Il ne doit pas y avoir de transferts entre secteurs d'activité ».

La CGPME le redoute aussi, rien qu'avec la hausse de la part foncière de la TP : « Les industries risquent de payer plus », craint son président Jean-François Roubaud.

La présidente du Medef, Laurence Parisot, a estimé hier que le redressement du moral des promoteurs américains est un des indicateurs montrant que le pire de la crise est passé.

Laurence Parisot a réclamé que ce qui restera de la TP évolue de manière proportionnelle aux taxes sur les ménages. Un point sur lequel Bercy serait d'accord. « En revanche, le plafonnement de la TP à 3,5% de la valeur ajoutée a disparu des schémas de réforme. Or, avec la hausse de la fiscalité foncière, la taxation pourrait pour certaines entreprises dépasser ces 3,5 % », s'inquiète l'entourage de la présidente du Medef.

Les Echos 23 avril 2009

### **CFDT : Chérèque élargit son équipe**

Le secrétaire général de l'Union régionale CFDT des Pays de Loire, Laurent Berger, va faire son entrée à la commission exécutive de la CFDT. Il est considéré en interne comme un successeur potentiel de François Chérèque.

Le bureau national de la CFDT devrait élire en juin un nouveau secrétaire national. A tout juste quarante ans, le secrétaire général de l'Union régionale des Pays de Loire, Laurent Berger, va faire son entrée à la commission exécutive. De là à penser que ce proche de François Chérèque pourrait lui succéder, il n'y a qu'un pas, que beaucoup de cédétistes n'hésitent pas à franchir.

Même si la question de sa succession ne se posera pas encore au prochain congrès, en 2010 à Tours, puisque le leader de la deuxième centrale syndicale française a déjà annoncé qu'il se représentera. Dans la tradition

Laurent Berger n'est pas un inconnu dans l'organisation, qu'il a intégrée en 1996. Dix ans après, en juin 2006 à Grenoble, il a été le deuxième mieux élu par le congrès au bureau national, l'instance d'une cinquantaine de personnes dans laquelle se retrouvent les principaux dirigeants de la CFDT. Par son profil, il renoue avec une tradition. C'est en effet un ancien de la Jeunesse ouvrière chrétienne, le vivier historique de recrutement pour la CFDT, tombé depuis plusieurs années en désuétude. Ce conseiller en insertion professionnelle pour adultes a commencé par militer à l'Union locale CFDT de Saint-Nazaire, sans, à l'époque, avoir programmé de carrière syndicale. Mais, repéré par les dirigeants locaux, il se retrouve dès 2003 à diriger l'une des régions historiques d'implantation cédétiste, réputée pour n'avoir jamais versé ni dans le « notatisme » béat ni dans sa contestation radicale. En 2004, clôturant le colloque fêtant les quarante ans de la centrale encore dans la tourmente de la réforme des retraites de 2003, Edmond Maire lui avait fait une référence appuyée, citant Laurent Berger au sujet des défis pour la nouvelle génération de cédétistes, qui « va devoir inventer son réformisme ». Tout un programme.

L'Humanité 24 avril 2009

### **La France doit s'expliquer sur le temps de travail**

EUROPE- La dernière réforme des 35 heures viole la charte sociale • européenne : La plainte de la CGT a été jugée recevable.

Le Conseil de l'Europe va-t-il condamner une nouvelle fois la France pour violation de la charte sociale européenne ? Il vient de juger recevable une plainte que la CGT avait formulée à la mi-janvier au sujet de la législation française sur le temps de travail. Pour la confédération, la dernière réforme en date des 35 heures, la loi du 20 août 2008, porte atteinte au droit de repos, au droit à une durée du travail raisonnable et au droit à une rémunération équitable, garantis par la charte sociale européenne révisée (lire ci-dessous). La France devra s'expliquer avant le 12 juin sur sa législation devant les instances du Conseil de l'Europe.

La démarche de la CGT n'est pas une première : la France a déjà été épinglée à trois reprises par le comité européen des droits sociaux (CEDS), le comité d'experts du Conseil de l'Europe, au sujet de sa législation sur le temps de travail : en 2002, après une réclamation formulée par la CFE-CGC au sujet des forfaits en jours des cadres créés par la loi Aubry, puis en 2005, sur deux réclamations déposées par la CGT et de la CFE-CGC à propos des conventions de forfaits et les astreintes. Mais si les experts ont sanctionné la France, le Comité des ministres, l'instance politique du Conseil de l'Europe, n'est encore jamais allé jusqu'à recommander à la France de se mettre en conformité avec la charte.

Cela ne réduit pas pour autant la portée des sanctions des experts. Pour la CGT, les gouvernements de droite qui se sont succédé depuis 2005 ont soigneusement ignoré les décisions du Conseil de l'Europe. Par exemple, après avoir été sanctionnée sur le forfait en jours des cadres, elle l'a étendu aux non-cadres et aggravé son régime. Autre exemple de la désinvolture de la France, elle a « oublié » de mentionner la condamnation du Comité dans son rapport d'application de la charte européenne révisée.

« La procédure de réclamation doit être crédible, remarque la CGT. Les décisions du comité européen des droits sociaux doivent amener les gouvernements à modifier leur législation et leurs pratiques quand celles-ci ont été jugées non conformes à la charte européenne révisée. »

Michel Miné, juriste en droit social (1), constate que, « quand un texte sur le temps de travail est discuté à l'Assemblée nationale, les engagements internationaux de la France ne font pas partie du débat. Or les parlementaires doivent comprendre qu'à partir du moment où la France ratifie les textes internationaux et les publie, ces textes s'intègrent dans l'ordre juridique interne. Nous ne sommes pas dans une situation où il y aurait d'un côté le droit français et de l'autre le droit supranational ».

Le Conseil de l'Europe peut-il se dédire et renoncer à condamner la France ? « Le système déjà condamné a été aggravé. Le Conseil devrait logiquement arriver à une solution de condamnation », espère Michel Miné. La France pourrait-elle balayer une nouvelle sanction d'un revers de main ? « Non, estime le juriste. Une telle condamnation peut avoir un effet de nature diplomatique. N'oublions pas que la charte sociale européenne prend place dans le contexte de la défense des droits de l'homme. En principe, rappelle Michel Miné, ces condamnations peuvent être mobilisées par les salariés français, par exemple lors de négociations collectives sur le temps de travail, ou dans le cadre d'un contentieux : « Le juge doit appliquer le droit interne en conformité avec les engagements internationaux de la France et à la lumière de l'interprétation donnée par les instances du Conseil de l'Europe. Mais la question reste posée de la crédibilité de la procédure, dont la finalité reste le meilleur respect de la charte. »

Lucy Bateman

(1) Michel Miné, le Droit du travail en pratique, Eyrolles, Éditions d'organisation, 2008, 29 euros.  
Forfait en jours, astreintes : les griefs de la CGT

La loi du 20 août 2008 porte atteinte aux droits garantis à une durée raisonnable de travail, au repos et à une rémunération équitable.

Dans sa « réclamation collective (plainte) déposée en janvier devant les instances du Conseil de l'Europe, la CGT reproche à la France de porter atteinte au droit à une durée du travail raisonnable, au repos, et à une rémunération équitable, garantis par la charte sociale européenne.

Premier grief, le régime du forfait en jours est contraire au droit à une durée du travail raisonnable. Par la loi du 20 août 2008, la France a étendu le champ d'application du forfait en jours aux salariés non-cadres et prévu que la « durée du travail pourra désormais dépasser 218 jours » par an, constate la CGT. Du temps de la loi Aubry, 218 jours étaient un maximum. Désormais, un « simple accord individuel entre le salarié et l'employeur » peut faire passer cette durée à 235 jours, voire 282 jours si un accord collectif est signé dans ce sens. « La législation française actuelle reprend les dispositions antérieures contraires à la charte révisée mais, de nouveau, en les aggravant sensiblement », relève la CGT.

Deuxième grief, la France, en assimilant les temps d'astreinte à des temps de repos, porte atteinte au droit de repos, et au droit des travailleurs à une durée raisonnable de travail journalier et hebdomadaire. Sur ce point, le comité des droits sociaux avait déjà jugé en 2005 cette disposition incompatible avec le texte de la charte. Pour la CGT, la France a « délibérément ignoré » cette condamnation.

Enfin, la journée de solidarité, instaurée le 30 juin 2006 « en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées » porte atteinte au « droit à une rémunération équitable », en instaurant une journée de travail supplémentaire non rémunérée, analyse la CGT.